



1020900 Commission paritaire des carrières de calcaire non taillé et des fours à chaux, des carrières de dolomies et des fours à dolomies de tout le territoire du Royaume

Suppléments pour travail en équipes	2
Suppléments pour travail en "horaire décalé"	2
Suppléments pour travail du samedi	2
Suppléments pour travail du dimanche et jours fériés (feux continus).....	2
Indemnités pour travail "à feux continus"	2
Indemnités pour travail insalubre ou incommode	2
Sursalaires	2
Prime de la "Sainte-Barbe"	3
Prime de fin d'année, Prime d'ancienneté annuelle.....	3
Titre-repas	3
Fourniture de chaussures de sécurité	3
Transport des travailleurs.....	3
Ecochèque.....	3
Pensions complémentaires	4

*Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>*



Suppléments pour travail en équipes

CCT du 26 septembre 2017 (144437)

Conditions de travail des ouvriers et des ouvrières

Articles 1, 20, 68.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018

Suppléments pour travail en "horaire décalé"

CCT du 26 septembre 2017 (144437)

Conditions de travail des ouvriers et des ouvrières

Articles 1, 21, 68.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018

Suppléments pour travail du samedi

CCT du 26 septembre 2017 (144437)

Conditions de travail des ouvriers et des ouvrières

Articles 1, 22, 68.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018

Suppléments pour travail du dimanche et jours fériés (feux continus)

CCT du 26 septembre 2017 (144437)

Conditions de travail des ouvriers et des ouvrières

Articles 1, 23, 68.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018

Indemnités pour travail "à feux continus"

CCT du 26 septembre 2017 (144437)

Conditions de travail des ouvriers et des ouvrières

Articles 1, 24, 68.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018

Indemnités pour travail insalubre ou inconmode

CCT du 26 septembre 2017 (144437)

Conditions de travail des ouvriers et des ouvrières

Articles 1, 25, 68.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018

Sursalaires

CCT du 26 septembre 2017 (144437)

Conditions de travail des ouvriers et des ouvrières

Articles 1, 26, 68.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018



Prime de la "Sainte-Barbe"

CCT du 26 septembre 2017 (144437)

Conditions de travail des ouvriers et des ouvrières

Articles 1, 31, 68.

Durée de validité : 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018

Prime de fin d'année, Prime d'ancienneté annuelle

CCT du 26 septembre 2017 (144437)

Conditions de travail des ouvriers et des ouvrières

Articles 1, 32, 33, 68.

Durée de validité : 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018

Titre-repas

CCT du 26 septembre 2017 (144437)

Conditions de travail des ouvriers et des ouvrières

Articles 1, 34, 68.

Durée de validité : 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018

Fourniture de chaussures de sécurité

CCT du 26 septembre 2017 (144437)

Conditions de travail des ouvriers et des ouvrières

Articles 1, 38 à 42, 68.

Durée de validité : 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018

Transport des travailleurs

CCT du 26 septembre 2017 (144437)

Conditions de travail des ouvriers et des ouvrières

Articles 1, 43, 44, 68 + annexe

Durée de validité : 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018

Ecochèque

CCT du 26 septembre 2017 (143082)

Protocole d'accord 2017 - 2018

Articles 1, 2, 3b), 10 à 12

Durée de validité : 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018



Pensions complémentaires

CCT du 29 août 2012 (111.875)

Instaurant le régime de pension sectoriel social.

Tous les articles

Durée de validité : 29 août 2012 pour une durée indéterminée

CCT du 19 décembre 2013 (120.295)

Protocole d'accord pour les années 2013 - 2014

Articles 1, 4, 7.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014

CCT du 7 mai 2014 (122.411)

Régime de pension sectoriel social

Tous les articles.

Durée de validité : 7 mai 2014 pour une durée indéterminée